

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

## AMENDEMENT

N° AC517

présenté par

M. Cellier, Mme Bagarry, M. Besson-Moreau, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois,  
Mme Jacqueline Dubois, M. Gaillard, M. Girardin, Mme Janvier, M. Kerlogot, Mme Kuric,  
Mme Le Feur, M. Morenas, Mme Rossi, Mme Sarles, Mme Tiegna, M. Villani et Mme Auconie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.